

## Fiche pratique du SCUIO Mai 2010

### Quelques pistes pour la prépara- tion au concours

Session 2011 exemples  
de sujets : <http://www.education.gouv.fr/cid49096/exemples-de-sujets.html>

### Sites de références

Ministère de l'éducation  
nationale :  
<http://www.education.gouv.fr/pid3/concours-emplois-et-carrieres.html> (concours, emplois, carrières)

Portail des IUFM :  
<http://www.iufm.fr/>

IUFM de Montpellier :  
<http://www.montpellier.iufm.fr/internet/site/>

#### **RÉSULTATS SESSION 2009**

##### **DU CAPES EXTERNE**

Inscrits : 34 497  
Admis : 5 094

##### **DE L'AGRÉGATION EXTERNE**

Inscrits : 19535  
Admis : 1240

*Les professeurs de collège et lycée ou enseignants du second degré enseignent une discipline littéraire, économique, scientifique, artistique ou sportive à des élèves de collège ou de lycée.*

Pour devenir professeur de collège et lycée, il faut désormais être titulaire d'un master (bac+5) et avoir réussi le concours de recrutement de professeur de collège et lycée (CAPES, CAPET, CAPLP et CAPEPS). À partir de la rentrée 2010, les universités proposent des masters préparant les concours visés en partenariat avec l'IUFM qui assurera la dimension professionnelle de la formation.

Les professeurs de collège et lycée sont recrutés sur concours :

- Le CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) pour enseigner les disciplines générales,
- Le CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) pour enseigner les disciplines techniques,
- Le CAPLP (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel) pour enseigner en lycée professionnel,
- Le CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement physique et sportif) pour enseigner l'éducation physique et sportive,
- L'agrégation pour enseigner en lycée et dans les classes post-baccalauréat.

## Conditions d'accès au concours

Pourront se présenter à la session 2011 des concours externes :

- les étudiants déjà titulaires d'un M2,
- ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation,
- ou d'un titre ou diplôme classé au niveau I du répertoire national des certifications professionnelles,
- les étudiants déjà titulaires d'un M1 s'inscrivant en M2 à la rentrée 2010,
- les candidats présents aux épreuves d'admissibilité du CAPES externe organisé en 2010, et inscrits en année de préparation 2009/2010 à l'IUFM. Ils pourront faire valider au titre du M1 leur année de préparation à l'IUFM par les commissions d'équivalence des universités et s'inscrire en M2.

## Inscription au concours

Depuis la session 2010, l'inscription par Internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

Les inscriptions seront enregistrées du mardi 1er juin 2010, à partir de 12 heures, au mardi 13 juillet 2010, avant 17 heures, heures de Paris.

### **Site Internet pour votre inscription :**

<http://www.education.gouv.fr/pid97/siac2.html> : Système d'information et d'aide aux concours (SIAC 2) pour le second degré : concours de professeur de collège et lycée.

## [Aides pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant](#)

Depuis la rentrée 2009-2010, les étudiants inscrits dans des dispositifs de préparation aux concours de l'éducation nationale (professeur des écoles, professeurs de collège ou de lycée, conseiller principal d'éducation ou documentaliste) peuvent bénéficier d'aides financières spécifiques. Ces aides s'ajoutent à la bourse sur critères sociaux et à l'aide au mérite du ministère de l'enseignement supérieur. Pour plus de renseignements : consulter la page de référence sur le site du CNOUS.

## [Nature des épreuves et programme du concours](#)

### **EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

Deux épreuves écrites portant sur la culture disciplinaire.  
Chacune des épreuves est affectée du coefficient 3.

### **EPREUVES ORALES D'ADMISSION**

Deux épreuves orales comprenant le plus souvent :

- Une épreuve de présentation d'une leçon
  - Une épreuve sur dossier ou autre support, suivie d'un entretien avec le jury sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».
- Chacune des épreuves est affectée du coefficient 3.

Les programmes des concours du second degré : Agrégation, CAPES, CAPEPS, CAPET, C.A.P.L.P. sont publiés chaque année au bulletin officiel et sont consultables pour la session 2011 sur le site du ministère de l'Education nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid51686/programmes-des-concours.html>

## [Le calendrier des épreuves d'admissibilité](#)

- Agrégation : Concours externe : entre le 29 mars et le 15 avril 2011
- CAPES : Concours externe : entre le 9 et le 24 novembre 2010
- CAPEPS : Concours externe : 29 et 30 novembre 2010
- C.P.E. : Concours externe : 2 et 3 novembre 2010
- CAPET : Concours externe section arts appliqués : 25 et 26 novembre 2010
- Concours externe autres sections : 4 et 5 novembre 2010
- C.A.P.L.P. : Concours externe : 25 et 26 novembre 2010

## [Après le concours](#)

Après réussite au concours, les lauréats sont affectés comme professeurs, fonctionnaires stagiaires dans un collège ou un lycée.

Ils sont nommés à temps plein et bénéficient d'un accompagnement et d'une formation pour une durée équivalente à un tiers de leur service.

- En cas de M2 non validé, et de réussite au concours, les lauréats garderont le bénéfice de leur concours jusqu'à la prochaine rentrée scolaire et seront placés en report de stage. À l'issue de cette année, leur M2 devra être validé sinon le bénéfice du concours ne sera plus garanti.
- En cas d'échec au concours, et de M2 validé, le candidat pourra repréparer et représenter le concours l'année suivante.